

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU  
SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE  
L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 16                      Votes :                      Pour : 13  
Nbre de membres présents : 11                      Contre : 0  
Nbre de suffrages exprimés : 14                      Abstention : 1

**L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre à 14h30**

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, Présidente, le **mardi 19 octobre 2021 à 14h30**, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 04 octobre 2021

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC; Mr Jean PROU, Mr Jacky BOTTON, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Virginie JOUVE, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mr Jean-Pierre GERVYREAU

Etait présent en visioconférence : Mr Stéphane LEBOT

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Célia MONSEIGNE, pouvoir à Mme Pascale GOT, Mr Henri SABAROT, pouvoir à Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Philippe LABRIEUX, pouvoir à Mme Pascale GOT

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST et Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mr Cyril PENAUD

**Délibération N° 2021-04-19 -Lancement de l'action du PAPI Estuaire concernant l'amélioration de l'accessibilité aux sites sensibles et demande de subvention auprès des services de l'état**

Vu le CGCT ;

Vu le programme du PAPI de l'estuaire de la Gironde ;

Il est décidé après en avoir débattu :

Article 1. de lancer un marché à procédure adaptée portant sur l'amélioration de l'accessibilité aux sites sensibles d'un montant total maximum de 18 000 euros TTC ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent au marché ;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention auprès des Services de l'Etat correspondant à 50 % du coût total payé par le SMIDDEST.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 19 octobre 2021.

**La Présidente**



**Françoise de Roffignac**

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-253306310-20211019-2021\_04\_19-DE